

SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de décembre en l'an deux mille onze, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe : Madame France Dubuc

Présence de 03 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance ordinaire du 01 novembre 2011
 - Séance extraordinaire du 21 novembre 2011
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transferts budgétaires
 - Recettes et dépenses
 - Surplus accumulés – Modification à la ventilation

Services financiers bancaires

 - Acceptation de la proposition des conditions administratives

Avis de motion

 - Projet de règlement n° 470-2011 (taxes de services 2012)
 - Projet de règlement n° 471-2011 (taxes foncières 2012)

Engagement

 - M. Julien Lauzé-Lévesque, préposé temporaire activités polyvalente
 - M. Julien Lauzé-Lévesque, préposé temporaire divers entretiens
 - Mme Louise S. Demers, brigadière
 - Mme Carolle Lachance, brigadière
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Recettes et dépenses
 - Prévisions budgétaires 2012
 - Engagement de Mme Olivia Routhier-Lemay, préposée au comptoir lunch

Convention collective

 - Projet d'entente de règlement hors cour, transaction et reçu-quittance
 - Création d'un nouveau poste

Services financiers bancaires

 - Acceptation de la proposition des conditions administratives
- 5) Demande d'aide financière
 - Groupe vocal Les Harmoniques

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

- Club de patinage artistique Ste-Croix
 - Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix
- 6) Aménagement/urbanisme/développement
- Comité consultatif d'urbanisme (rapport du 16 novembre 2011)
 - Dépôt

 - Démission d'un membre du comité consultatif d'urbanisme
 - M. Raymond Mongrain

 - Comité de développement urbain
 - Formation et nomination
- 7) Voirie
- Projet de développement résidentiel de la rue Ernest-Blouin
 - Honoraires professionnels n° 7 (Mathieu Beaurivage, arpenteur-géomètre)
 - Décompte progressif n° 23 (Excavation Réjean Lemay inc.)

 - Développement résidentiel de la rue Tardif (phases 1 et 2) dossier 502628
 - État du coût net des travaux et financement
 - Solde non utilisé au règlement d'emprunt n° 436-2010

 - Réfection de voirie à la route Pointe-Platon
 - Décompte progressif n° 4 (Excavation A. Beaudoin inc.)

 - Règlements d'emprunt n°s 353-2005, 372-2006 et 445-2010
 - Acceptation de l'offre
 - Concordance aux règlements d'emprunt
 - Solde non utilisé au règlement n° 445-2010

 - Gestion des cours d'eau
 - Demande d'intervention pour l'entretien de la branche n° 06

 - Réfection à la rue Laurier (dossier 502338)
 - Acceptation de l'entente avec le ministère des Transports du Québec
- 8) Varia
- Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
 - Appui au maintien des comtés de la Loi électorale du Québec

 - Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière
 - Demande d'appui

 - Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal (art. 357, 358 L.E.R.M.)
 - Dépôt

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006.

Levée de l'assemblée

394-2011

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

395-2011

SÉANCE ORDINAIRE DU 01 NOVEMBRE 2011

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 01 novembre 2011 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

396-2011

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2011

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 21 novembre 2011 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

397-2011

COMPTES À PAYER ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE NOVEMBRE 2011

SALAIRES BRUTS DU 23 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2011	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	10 542.02
	BRIGADIÈRES, POMPIERS, MACHOIRS DE VIE, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, COM. EMB., CONCIERGERIE, T/JEUX & POLYVALENTE	27 601.73
	AVANTAGES SOCIAUX	5 454.02
	SOUS-TOTAL	43 597.77

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE NOVEMBRE 2011

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	13 305.99
	TOTAL	56 903.76

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2011 – RATIFICATION

ACKLANDS-GRAINGER INC.	38.64	(1)	
270190522 ENTR. PISTES DE SKI FOND	38.64		GANTS POUR SCIE À CHAÎNE
BANQUE NATIONALE DU CANADA	1 145.81	(2)	
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	50.01		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	52.21		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	77.11		ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-1.34		ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	88.76		ESSENCE INC.
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	107.00		ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	106.00		ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	66.50		ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	-8.88		ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	74.00		ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	27.68		DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	71.00		ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	36.00		DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	30.00		ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	76.01		ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	112.00		ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	74.75		ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	107.00		ESSENCE SAVANA
BELL MOBILITE PAGETTE	261.01	(1)	
223100331 TELEPHONE & MESSAGERS	41.28		SERVICES INC. & P/R
222000331 TEL.2464, & PAGETS (9)	219.73		SERVICES INC. & P/R
BETON LAURIER INC.	320.13	(1)	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	106.70		ANCRAGES POUBELLE
270151526 MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	213.43		ANCRAGES POUBELLE
BIOLAB - DIVISION THETFORD	360.63	(1)	
241200411 ANALYSE DE L'EAU	33.61		ANALYSE D'EAU
241200411 ANALYSE DE L'EAU	327.02		ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX	226.99	(1)	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	53.84		FOURNITURES DE BUREAU
261000670 URBANISME - PAPETERIES	47.84		CARTOUCHE D'ENCRE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	125.31		FOURNITURES DE BUREAU

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX	13 100.44 (2)	
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	965.97	REMISES OCTOBRE 2011
5513850000 R.R.Q. A PAYER	2 302.68	REMISES OCTOBRE 2011
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 412.66	REMISES OCTOBRE 2011
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	1 812.67	REMISES OCTOBRE 2011
5513825000 RQAP A PAYER	558.37	REMISES OCTOBRE 2011
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	2 934.04	REMISES OCTOBRE 2011
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 114.05	REMISES OCTOBRE 2011
CARREFOUR DE TILLY	100.00 (1)	
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	100.00	ACOMPTÉ PARTY NOËL
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	204.44 (1)	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	204.44	REMISES OCTOBRE 2011
CONSTRUCTION S.R.B.	992.52 (1)	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	992.52	SCIAGE BORDURE DE BÉTON (PAYÉ PAR CONTRIBUABLES)
DESROCHES PRODUITS PETROLIERS	635.08 (1)	
241200631 ESSENCE & DIESEL - USINE D'EAU	360.21	DIESEL
241300631 ESS.& DIESEL-ST/POMP.STE-CROIX	274.87	DIESEL
DOCUMENT EXPRESS ENR.	4.66 (1)	
270259670 FOURN. BUREAU, PATRIMOINE	4.66	IMPRESSION PHOTOS
ENTRETIEN CHLORATECH INC.	385.19 (1)	
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	385.19	ENTRETIEN ANALYSEUR CHLORE & SYSTÈME POLYMERÉ
EXCAVATION A. BEAUDOIN INC.	299 340.19 (1)	
2304055721 RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	11 371.88	AJUSTEMENT DÉC. PROG. # 3
2304055721 RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	287 968.31	DÉCOMPTÉ PROG. # 3
FEDERATION QUEBECOISE DES	29.06 (1)	
222000322 FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	19.37	FRAIS TRANSPORT
241200322 FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	9.69	FRAIS TRANSPORT
FINANCIERE BANQUE NATIONALE IN	15 477.98 (2)	
292133840 RÉF. RUE TARDIF 428-2009	7 852.60	INTÉRÊTS RÉGL. 428-2009
292134840 PROL. LECLERC/AQUEDUC 424-2009	665.00	INTÉRÊTS RÉGL. 424-2009
292128840 PROL.M.-FAUCHER INT 401-2007	349.50	INTÉRÊTS RÉGL. 401-2007
292120840 PAV.RUE LAFLEUR -INT 329-2004	221.50	INTÉRÊTS RÉGL. 329-2004
292125840 AUTO-POMPE/CASE -INT.386-2007	6 389.38	INTÉRÊTS RÉGL. 386-2007
FORMULES MUNICIPALES ENR.	554.29 (1)	
213000322 FRAIS DE MESSAGERIES	22.70	FRAIS TRANSPORT
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	531.59	FEUILLES RÉGLEMENTS & CARTABLE
GENERATRICE DRUMMOND	957.47 (2)	
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	893.25	ENTRETIEN PRÉVENTIF
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	52.83	FILTRE POUR GÉNÉRATRICE
241200322 FRET, MESSAGERIE - USINE D'EAU	11.39	FRAIS TRANSPORT GÉNÉRATRICE
GROUPE CASTONGUAY INC.	518.00 (1)	
2304000722 IMM. ENT. & REP. GARAGE & ENTRE	518.00	ÉCLAIRAGE GARAGE MUNICIPAL
HYDRO-QUEBEC	3 362.92 (2)	
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894	133.25	SERVICES OCTOBRE 2011
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 119.99	SERVICES OCTOBRE 2011
241200681 ÉLECTRICITÉ U/EAU POT. 786712	2 109.68	SERVICES NOVEMBRE 2011
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	529.75 (2)	
261000670 URBANISME - PAPETERIES	85.44	CARTE D'AFFAIRES
270291341 PUBLICITÉ- ASS. (ALCS) OBNL	333.23	AVIS NO 149
213000349 BULLETIN D'INFORMATION	111.08	AVIS NO 149
LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	21.43 (1)	
245211446 RECUPERATION - PNEUS, PEINTURE	21.43	COLLECTE PEINTURE
LES DISTRIBUTIONS PAYEUR INC.	1 133.55 (1)	
2308090725 MACH, OUTIL, EQUIP. S/PEDESTRE	1 133.55	DÉBROUSSAILLEUSE
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.	279.11 (1)	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	279.11	LOCATION CAMION BRIS AQUEDUC RUE LAFLAMME
LES ENTREPRISES LEVISIENNES IN	1 822.80 (1)	
232000521 ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 822.80	RÉPARATION PAVAGE RUE LAFLAMME
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	836.03 (2)	
270230670 ACHATS DE VOLUMES	29.35	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	108.78	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	44.00	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	183.44	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	164.54	ACHATS VOLUMES
270230670 ACHATS DE VOLUMES	305.92	ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE	1 298.36 (1)	
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	1 298.36	ACHATS BACS EXTÉRIEURS (4) & BAC INTÉRIEUR (1)
ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE	1 585.42 (1)	
2304023721 DÉVELOPP. RUE ERNEST-BLOUIN	1 585.42	HON. PROF. SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC & TÉLUS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

MINISTRE DES FINANCES		54.49 (1)	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	45.99	DRAPEAU DU QUÉBEC
213000322	FRAIS DE MESSAGERIES	8.50	FRAIS TRANSPORT
MUNICIPALITÉ SAINT-APOLLINAIRE		3 080.00 (1)	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	3 080.00	FORMATION (4 POMPIERS)
MYLÈNE NEAULT & MICKAEL MARION		100.00 (1)	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00	REMB. DÉPÔT GARANTIE
OFFICE DE TOURISME DE LOTBINIÈRE		200.00 (1)	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	200.00	PUBLICITÉ CARTE TOURISTIQUE LOTBINIÈRE
PHARMACIE STE-CROIX INC.		166.03 (1)	
222000670	PAPETERIE - FOUR. IMP. LIVRES	166.03	CARTOUCHES D'ENCRE INC.
PITNEYWORKS		482.59 (1)	
213000517	LOCATION D'AMEUBLEMENT -ADM.	482.59	LOCATION TIMBREUSE 16-11-2011 AU 16-11-2012
PLANTE YOLANDE		27.81 (1)	
5513100000	COMPTES A PAYER	27.81	REMBOURSEMENT DE TAXES
POSTES CANADA		289.04 (1)	
270291321	T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	36.12	AVIS NO 147
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	108.40	AVIS NO 147
222000321	TIMBRES-POSTES - INCENDIE	144.52	PORTES OUVERTES POMPIERS
PREVIMED INC.		168.00 (1)	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	168.00	OXYGÈNE P/R
PROTECTION INCENDIE PC		659.40 (1)	
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	488.28	INSPECTION VISUELLE, AIR PACK, EXTINCTEUR & JOINT POUR CYLINDRE
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	171.12	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		458.32 (1)	
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	1 271.22	CHAÎNE POUR SCIE & ACCESSOIRES
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	107.10	PIÈCES & ACCESSOIRES
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	29.77	PIÈCES & ACCESSOIRES
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	14.05	ANTIGEL
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	19.03	MARQUEURS
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	26.46	BOULONS
241500521	ENTR. REPAR. - RESEAU D'EGOUTS	8.75	CIMENT BÉTON
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	5.39	RONDELLES
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	-1 234.84	CRÉDIT CHAÎNE POUR SCIE
270151526	MACHIN. OUTIL.-PARC DET/MINOUN	59.53	PIÈCES & ACCESSOIRES
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	2.92	AM POULES
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	71.00	ISOLANT & ADAPTEUR DALLE
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	43.92	BOULONS & ÉCROUS
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	19.14	MOULURE TÔLE
241301521	ENT. & REP.- S/POMP. STE-CROIX	14.88	PIÈCES & ACCESSOIRES
RAY-CAR		666.48 (1)	
232000522	ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	666.48	MODIFICATION STATIONNEMENT
REAL HUOT INC.		269.09 (1)	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	269.09	PIÈCES (BRIS D'EAU RUE LA FLAMME)
RESTAURANT CHEZ LARRY		119.55 (1)	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE.- INCENDIE	119.55	DÎNER POMPIERS D'UN JOUR
SANCOVAC 2000 INC.		4 647.77 (1)	
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	410.13	VIDER LES BOUES
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	599.17	VIDER LES BOUES
241200444	USINE EAU - GESTION DES BOUES	3 638.47	VIDER LES BOUES
SERVICES INFORMATIQUES DM		84.87 (1)	
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	84.87	SOUTIEN INFORMATIQUE (PORTABLE JEAN-PIERRE DUCRUC)
SIMON LEMAY, EXCAVATION		706.34 (1)	
2304023721	DÉVELOPP. RUE ERNEST-BLOUIN	353.17	TRANSPORT TERRE
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER T/J.	353.17	TRANSPORT TERRE
STANDARD LIFE		1 897.07 (1)	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 897.07	POLICE 31722 NOVEMBRE 2011
STE-CROIX SPORTS INC.		45.56 (1)	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	45.56	TROPHÉES (POMPIERS D'UN JOUR)
TELU COMMUNICATIONS INC.		766.54 (1)	
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	62.76	SERVICES OCTOBRE 2011
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	62.76	SERVICES OCTOBRE 2011
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	0.12	SERVICES OCTOBRE 2011
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	71.57	SERVICES OCTOBRE 2011
261000331	TELEPHONE-URBANISME	86.36	SERVICES OCTOBRE 2011
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	219.85	SERVICES OCTOBRE 2011
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	263.12	SERVICES OCTOBRE 2011
TELU MOBILITE		148.40 (1)	
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	56.95	SERVICES NOVEMBRE 2011
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	34.94	SERVICES NOVEMBRE 2011
270120331	TELEPHONE CELL.- C/COMM.	28.24	SERVICES NOVEMBRE 2011
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	28.27	SERVICES NOVEMBRE 2011
TEST TECH INC.		1 699.74 (1)	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	620.89	BRIS D'AQUEDUC (RUE POULIOT)
222001521	ENTR. & REP. - BORNE FONTAINE	1 078.85	RESTAURATION BORNES-FONTAINES

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

TRANSPORT ADAPTE 'LOBICAR'		52 448.00 ⁽¹⁾
5411202000	CAISSE POPULAIRE NUMERO 11071	52 448.00 SUBVENTION 4e VERSEMENT
VIDÉOTRON LTÉE		166.22 ⁽¹⁾
222000331	TEL.2464, & PAGETS (9)	52.35 SERVICES DÉCEMBRE 2011
261000331	TELEPHONE-URBANISME	37.96 SERVICES DÉCEMBRE 2011
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.96 SERVICES DÉCEMBRE 2011
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.95 SERVICES DÉCEMBRE 2011
Total :		414 873,21

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2011

AREO-FEU LTEE		1 451.41 (2)
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	20.51 FRAIS TRANSPORT
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	956.97 CHAPEAUX, ENSEMBLE PROTECTEUR NASAL & ÉCUSSENS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	451.14 BOTTES (2) & CRÉPINE
222000322	FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	22.79 FRAIS TRANSPORT
BANQUE NATIONALE DU CANADA		592.69 (11)
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	5.00 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-2.98 ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	87.66 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	56.31 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	25.73 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	68.49 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	99.98 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	107.99 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	48.60 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	53.00 ESSENCE INC.
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	42.91 ESSENCE INC.
BERGERON, RENE		40.98 (1)
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	40.98 REPAS (FORMATION ESPACE CLOS)
BIOLAB - DIVISION THETFORD		401.08 (2)
241200411	ANALYSE DE L'EAU	33.61 ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	367.47 ANALYSE D'EAU
BUROPLUS ST-EX		87.23 (1)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	87.23 FOURNITURES DE BUREAU
C.O.M.B.E.Q.		205.07 (1)
5829102000	ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE	205.07 ADHÉSION 2012 (M YLÈNE MURRAY)
CLAUDE TREMBLAY		194.40 (1)
223100310	DEPLACEMENT - PR/REONDANTS	194.40 FRAIS DÉPLACEMENT (FORMATION)
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.		68.93 (1)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	68.93 LOCATION COMPRESSEUR (FERMETURE CONDUITES D'EAU POUR L' HIVER)
DUBUC FRANCE		34.15 (1)
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	34.15 FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ADM Q & INFORMATION (PERMIS ALCOOL)
ECO VERDURE		351.12 (1)
270150522	308.2	351.12 AÉRATION PAR CAROTTAGE 4e VERSEMENT
ECOLE SEC. PAMPHILE-LE MAY		125.00 (1)
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	125.00 PUBLICITÉ ALBUM FINISSANTS 2011-2012
EXCAVATION REJEAN LEMAY INC.		2 422.05 (8)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	323.55 PÉPINE (PONT PETIT-VILLAGE)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	266.58 PÉPINE (2e RANG OUEST)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	355.45 BRIS D'AQUEDUC (RUE LAFLAMME)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	311.02 BRIS D'AQUEDUC (RUE POULIOT)
2304055721	RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	390.76 PELLE (ACCOTEMENT POINTE-PLATON)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	446.59 PELLE (BRIS D' AQUEDUC ST-ÉDOUARD)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	222.15 PRÉPARATION ASPHALTE (RUE POULIOT)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	105.95 TRANSPORT PONT (2e RANG)
FEDERATION QUEBECOISE DES		27.60 ⁽¹⁾
241300322	FRET, MESSAGERIES - RESEAU EAU	17.91 FRAIS TRANSPORT
241500322	FRET, MESSAGERIE - RESEAU DIST	9.69 FRAIS TRANSPORT
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		51.00 ⁽¹⁾
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	51.00 AVIS MUTATION
FORMATION URGENCE VIE		248.30 ⁽¹⁾
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	248.30 COMPRESSES, RUBANS ADHÉSIFS
FRECHETTE BERTRAND		250.23 ⁽¹⁾
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	22.78 FRAIS TÉLUS
213000310	DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	227.45 DÉPLACEMENT NOVEMBRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		14 499.12 (4)
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	1 012.62 AJUST. CARBURANT (JANV. À JUIN)
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	1 518.92 AJUST. CARBURANT (JANV. À JUIN)
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	69.79 SERVICE NOVEMBRE 2011
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	27.43 COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE (RUE GARNEAU)
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 969.46 SERVICES OCTOBRE 2011
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	5 900.90 SERVICES OCTOBRE 2011
GENERATRICE DRUMMOND		974.51 (1)
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	974.51 ENTRETIEN GÉNÉRATRICE
GERALD PLAMONDON		131.04 (1)
270150310	FRAIS DE DEPLACEMENT - T/JEUX	131.04 FRAIS DÉPLACEMENT JUIN À AOÛT 2011
GROUPE CASTONGUAY INC.		693.92 (2)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	711.01 SERVICES OCTOBRE 2011 & AJOUT 5 LUMINAIRES
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	-17.09 CRÉDIT AJOUT LUMINAIRES (5)
IMPRESSIONS JKL INC.		548.89 (1)
262200349	ARTICLES PROMOTIONNELS	548.89 DRAPEAUX MUNICIPALITÉ (5)
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		996.84 (3)
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	398.74 AVIS NO #8 (DISCOURS DU MAIRE)
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	131.01 PANCARTE (TERRAIN COMMERCIAL)
213000349	BULLETIN D'INFORMATION	467.09 AVIS NO #60
KOLÉO STUDIO MULTIMÉDIA		136.72 (2)
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	68.36 AFFICHE C/FAMILLES
259001499	POLITIQUE FAM - COMITE FAMILLE	68.36 AFFICHE C/FAMILLES
LAROCHE, GUY		17.23 (1)
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	17.23 REPAS (FORMATION ESPACE CLOS)
LAROSE & FILS LTEE		463.68 (1)
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	463.68 PRODUITS NETTOYANTS
L'ASSOCIATION DES CHEFS DE		239.24 (1)
5829102000	ABONNEMENTS PAYES D'AVANCE	239.24 COTISATION 2012
LECLERC CLAUDE		42.86 (1)
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	42.86 REPAS & DÉPLACEMENT (FORMATION ESPACE CLOS)
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		239.24 (1)
2304055721	RÉFECTION ROUTE POINTE-PLATON	239.24 LOCATION CAMION (ROUTE POINTE-PLATON)
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		2.28 (1)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	2.28 ENSEMBLE GÉOMÉTRIE URBANISME
LES PTITS MOTEURS ENR.		195.95 (2)
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	321.74 PIÈCES & ACCESSOIRES
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	-125.79 CRÉDIT HUILE
LOCATION D'OUTILS SIMPLEX S.E.C.		252.00 (1)
270120522	ENT. ET REP. - CENTRE COMM. R.	252.00 RÉPARER MOULURE C/COMM.
M.R.C. DE LOTBINIERE		1 133.00 (1)
2304051721	RECONST. PONCEAU S/RURAL	1 133.00 DEVIS PONCEAU RANG ST-EUSTACHE
MILOT, STEPHANE		259.04 (1)
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	164.87 FRAIS DÉPLACEMENT OCT. & NOV.
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	94.17 FRAIS DÉPLACEMENT FORMATION ESPACE CLOS & ÉCONOMIE EAUPOTABLE
ORDINATEUR MERCIER 2001 INC.		265.58 (1)
222000527	ENT. ET REP. - AMEUB. INCENDIE	265.58 ANTI-VIRUS, HAUT-PARLEUR & RECONFIGURATION WINDOWS
PAVAGE LAGACE & FRERES		2 110.43 (1)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	2 110.43 BRIS D'AQUEDUC (RUE POULIOT)
PETITE CAISSE		48.93 (1)
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	40.33 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1.14 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	7.46 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE,SKI		244.40 (2)
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	74.33 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	170.07 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
PG SOLUTIONS INC.		1 139.26 (1)
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	569.63 SÉMINAIRE MÉGAGEST (CARMEN & CHRISTIANE)
213000454	FORMATION & PERFECTION - ADM	569.63 SÉMINAIRE MÉGAGEST (BERTRAND & FRANCE)
POSTES CANADA		294.20 (1)
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	183.88 DISCOURS DU MAIRE
270291321	T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	110.32 AVIS NO #9
PROTECTION INCENDIE PC		236.01 (2)
222001526	ENTR. & REPAR. EXT. & CYLINDRE	189.24 INSPECTION VISUELLE & AIR PACK
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	46.77 INSPECTION VISUELLE & AIR PACK

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 01 décembre 2011 pour la municipalité de Sainte-Croix est remise à chacun des membres du conseil.

398-2011

SURPLUS ACCUMULÉS – MODIFICATION À LA VENTILATION

ATTENDU les résolutions numéros 205-2011 et 228-2011;

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter le fonds réservé terrains vendus à la ventilation des surplus accumulés;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la répartition suivante relativement au partage des surplus :

	<u>01/01/2010</u>	<u>31/12/10</u>	<u>01/01/11</u> (après affectations)
• Ex-village de Sainte-Croix :	13 007 \$	13 007 \$	0 \$
• Eau/Égout secteur urbain :	470 290 \$	481 221 \$	(18 779) \$
• Dette urbaine & voirie :	233 676 \$	225 947 \$	224 933 \$
• Dette rurale & voirie :	1 014 \$	1 711 \$	697 \$
• Surplus accumulé général :	51 867 \$	(1 999) \$	(6 999) \$
• Fonds réservé loisirs :	89 707 \$	85 435 \$	(14 965) \$
• Fonds réservé centre des loisirs :	55 840 \$	40 840 \$	40 840 \$
• Fonds réservé terrains vendus :	0 \$	0 \$	107 195 \$
TOTAL :	<u>915 401 \$</u>	<u>846 162 \$</u>	<u>332 922 \$</u>
• Fonds de roulement non engagé	33 905 \$	42 124 \$	3 543 \$
• Surplus au règlement d'emprunt :	290 911 \$	327 376 \$	302 348 \$

SERVICES FINANCIERS BANCAIRES

399-2011

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Offre de la Banque Nationale du Canada datée du 08 novembre 2011.

Suite à l'analyse de notre compte, la banque offre les services suivants :

- Frais fixes mensuels de 125 \$ pour les opérations courantes.
- Soldes en dépôt rémunérés au taux de base (T) - 2,25 %.
- Crédit à demande renouvelable au taux de base avec intérêts payables mensuellement et sans frais d'ouverture de dossier.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les termes et conditions telles que proposées selon l'offre présentée par la Banque Nationale du Canada et ce pour une période de 3 ans.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT N° 470-2011 (TAXES DE SERVICES 2012)

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2012, en remplacement du règlement numéro 450-2010 originaire du règlement numéro 10-1966.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

PROJET DE RÈGLEMENT N^o 471-2011 (TAXES FONCIÈRES 2012)

Avis de motion est donné par Gratien Tardif, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera un règlement concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire pour l'exercice financier 2012.

Demande de dispense de lecture pourra être faite pour ce règlement conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

ENGAGEMENT

400-2011

**M. JULIEN LAUZÉ-LÉVESQUE, PRÉPOSÉ TEMPORAIRE ACTIVITÉS
POLYVALENTE**

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Julien Lauzé-Lévesque de Sainte-Croix pour agir à titre de préposé temporaire aux activités de la polyvalente en remplacement du congé de maladie de monsieur Michel Sénéchal.

Début de l'emploi : 19 octobre 2011

Rémunération : Échelon 1 de la convention collective des employés syndiqués.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

401-2011

**M. JULIEN LAUZÉ-LÉVESQUE, PRÉPOSÉ TEMPORAIRE DIVERS
ENTRETIENS**

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager monsieur Julien Lauzé-Lévesque de Sainte-Croix pour agir à titre de préposé temporaire pour divers entretiens.

Début de l'emploi : 25 novembre 2011

Rémunération : Échelon 1 de la convention collective des employés syndiqués.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

402-2011

MME LOUISE S. DEMERS, BRIGADIÈRE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager madame Louise S. Demers à titre de brigadière pour la municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 07 décembre 2011

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

403-2011

MME CAROLLE LACHANCE, BRIGADIÈRE

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'engager madame Carolle Lachance à titre de brigadière pour la municipalité de Sainte-Croix.

Début de l'emploi : 07 décembre 2011

La rémunération est celle prévue aux prévisions budgétaires et les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues dans la Loi sur les normes du travail.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

404-2011

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE NOVEMBRE 2011

SALAIRES BRUTS DU 23 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2011	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 608.60
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	15 235.13
		2 935.75
	AVANTAGES SOCIAUX	
	SOUS-TOTAL	22 779.48

FRAIS DE FINANCEMENT DE NOVEMBRE 2011

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	TOTAL	22 779.48

COMPTES PAYÉS DE NOVEMBRE 2011 – RATIFICATION

ALEX COULOMBE LTEE		1 039.06	(1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 039.06	ACHATS RESTAURANT
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE		6 386.97	(2)
270181610	ACHATS - BAR	3 110.90	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	3 276.07	ACHATS BAR
CAISSE POPULAIRE DE STE-CROIX		4 729.17	(2)
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 226.34	REMISES OCTOBRE 2011
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	294.49	REMISES OCTOBRE 2011
5513820000	RQAP A PAYER	193.13	REMISES OCTOBRE 2011
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	414.11	REMISES OCTOBRE 2011
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 197.18	REMISES OCTOBRE 2011
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	506.92	REMISES OCTOBRE 2011
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	897.00	REMISES OCTOBRE 2011
CANTOL CORP.		353.57	(1)
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	353.57	PRODUITS NETTOYANTS
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		245.47	(1)
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A	245.47	REMISES OCTOBRE 2011
CLAUDE GARNEAU		184.75	(1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	184.75	ACHATS RESTAURANT
D. BERTRAND ET FILS INC.		951.27	(2)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	477.22	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	473.93	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	0.12	ACHATS RESTAURANT
FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ		384.00	(1)
5513881000	FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ	384.00	REMISES OCTOBRE 2011
GROUPE CASTONGUAY INC.		170.89	(1)
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	170.89	ÉCLAIRAGE STATIONNEMENT
HYDRO-QUEBEC		17 477.94	(2)
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	8 912.97	SERVICES SEPTEMBRE 2011
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	5 011.86	SERVICES OCTOBRE 2011
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	3 553.11	SERVICES OCTOBRE 2011
IMPÉRIAL SNACKING & ÉQUIPEMENT		277.14	(1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	277.14	ACHATS RESTAURANT
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC		99.91	(1)
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	58.46	BALAI & NETTOYANT À MAINS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	41.45	PIÈCES & ACCESSOIRES
ROGERS SANS-FIL		45.69	(1)
270125331	TELEPHONE	45.69	SERVICES OCTOBRE 2011
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.		643.20	(4)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	107.20	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	128.64	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	42.88	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	257.28	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	107.20	ACHATS RESTAURANT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

SHAW DIRECT		31.20	(1)
270125339	CABLODISTRIBUTEUR -	31.20	SERVICES OCTOBRE 2011
STANDARD LIFE		1 087.24	(1)
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 087.24	POLICE 31722 NOVEMBRE 2011
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		114.18	(1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	66.04	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	48.14	ACHATS RESTAURANT
TELU COMMUNICATIONS INC.		317.90	(1)
270125331	TELEPHONE	317.90	SERVICES OCTOBRE 2011
		Total :	34 539.55

COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2011

ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.		262.03	(1)
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	262.03	TUYAUX & PIÈCES
AIGUISAGE ROUSSEAU		77.47	(1)
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	77.47	AIGUISAGE COUTEAUX (2)
ASS. QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES		210.76	(1)
5829102000	AUTRES FRAIS PAYÉS D'AVANCE	210.76	COTISATIONS 2012
CIMCO REFRIGERATION		9 375.55	(1)
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	9 375.55	PIÈCES & ACCESSOIRES
CLAUDE GARNEAU		195.25	(1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	195.25	ACHATS RESTAURANT
DOCUMENT EXPRESS		45.92	(1)
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	45.92	CARTES DE TEMPS
LES ENTREPRISES ROBERT COTE		153.12	(1)
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	153.12	LAMPES
LES P'TITS MOTEURS ENR.		38.38	(1)
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	38.38	HUILE & FILTRE
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		174.88	(1)
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	174.88	ORDURES OCTOBRE 2011
PAUSE-CAFÉ SOLEIL		312.11	(1)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	312.11	ACHATS RESTAURANT
PETITE CAISSE		206.48	(1)
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	6.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180665	BIENS NON DURABLES- RESTAURANT	3.28	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181610	ACHATS - BAR	155.59	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	23.92	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.69	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	12.00	RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
PLAMONDON GERALD		445.29	(1)
270125310	FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	445.29	DÉPLACEMENT SEPTEMBRE & OCTOBRE 2011
PRODUITS CAPITAL INC.		930.31	(1)
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	930.31	PRODUITS NETTOYANTS
SERVICE DE RÉPARATIONS		288.37	(1)
270165526	ENTR.&REP.-EQUIPEMENT (RESTAU)	288.37	ENTRETIEN TABLE À SALADE
STANDARD LIFE		1 087.24	(1)
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 087.24	POLICE 31722 DÉCEMBRE 2011
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		172.33	(4)
270180610	ACHATS - RESTAURANT	100.42	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	21.14	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	7.98	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	42.79	ACHATS RESTAURANT
		Total :	13 975,49

RECETTES ET DÉPENSES

Une copie du rapport informatique en date du 01 décembre 2011 pour le Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. est remise à chacun des membres du conseil.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

Revenus :

Activités glace adultes :	94 500 \$
Activités glace mineures :	61 750 \$
Activités glace autres :	0 \$
Locations et activités diverses :	13 100 \$
Restaurant, bar et distributrice :	125 000 \$
Magasin de sport :	4 600 \$
Intérêts :	0 \$
Autres revenus :	0 \$
Subventions :	100 \$
Total :	299 050 \$

Charges :

Administration générale

Salaires et charges sociales :	60 625 \$
Transport et communication :	6 680 \$
Entretien et équipement bureau et informatique :	500 \$
Formation administration :	1 500 \$
Honoraires professionnels :	3 595 \$
Services techniques et autres :	17 808 \$
Biens non durables administration :	900 \$
Sous-total :	91 608 \$

Opérations

Salaires et charges sociales :	135 442 \$
Transport de matériel :	400 \$
Ent. et réparation des infrastructures :	55 976 \$
Ent. et réparation des équipements :	14 775 \$
Formation main-d'œuvre opérations :	500 \$
Services techniques et autres :	3 660 \$
Biens non durables opérations :	144 508 \$
Sous-total :	355 261 \$

Frais de financement :

Intérêts sur dette L.T. :	1 610 \$
Frais bancaire :	780 \$
Sous-total :	2 390 \$

Amortissement :	(12 751 \$)
Remboursement dette long terme :	11 500 \$
Activités d'investissement :	29 000 \$
Surplus affecté loisir municipal :	(77 958 \$)
Sous-total :	(50 209 \$)

Total : **399 050 \$**

DÉFICIT PRÉVU : **(100 000 \$)**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000 \$.

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 26 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (petite-fille).

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

406-2011

ENGAGEMENT DE MME OLIVIA ROUTHIER-LEMAY, PRÉPOSÉE AU COMPTOIR LUNCH

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Olivia Routhier-Lemay pour agir à titre de préposée temporaire au comptoir lunch.

Début de l'emploi : 02 novembre 2011

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur.

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 27 heures.

CONVENTION COLLECTIVE

407-2011

PROJET D'ENTENTE DE RÉGLEMENT HORS COUR, TRANSACTION ET RECU-QUITTANCE

ATTENDU le poste à temps partiel occupé par le salarié monsieur Gilles Fournier au centre culturel et sportif de Sainte-Croix et la municipalité;

ATTENDU les discussions tenues entre les parties lesquelles demeurent confidentielles et leur souhait de prévenir tout litige pouvant exister entre elles quant à l'emploi ou la fin de l'emploi du salarié;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les discussions tenues en vue du règlement hors cour intervenu entre les parties le 02 novembre 2011.

408-2011

CRÉATION D'UN NOUVEAU POSTE

ATTENDU la résolution numéro 391-2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de créer un nouveau poste correspondant aux besoins du centre culturel et de la municipalité;

ATTENDU QUE ce nouveau poste de quarante (40) heures sera pour un salarié(e) à temps complet de préposé(e) de maintenance en loisirs et voirie pour le centre culturel et la municipalité;

DESCRIPTION :

Aréna en saison : salarié(e) régulier(e) à temps complet, quarante (40) heures par semaine travaillant **généralement** sur une période de cinq (5) jours ouvrables en soirée, du mardi au samedi inclusivement et occasionnellement de jour à l'ouverture et fermeture de la saison.

En périodes printanière et estivale : horaire variable de quarante (40) heures par semaine couvrant les activités de loisirs, tant de jour qu'en soirée, selon un horaire variable qui sera déterminé à l'avance par le directeur des loisirs, en collaboration du directeur des travaux publics pour les travaux en travail de voirie et autres maintenances afin de compléter son horaire de 40 heures.

Note : à la demande de l'employé(e) et sur autorisation de son superviseur, il pourra échanger un samedi soir bimensuellement sur l'autorisation de son superviseur. Cette autorisation ne peut lui être refusée indûment et il appartiendra à l'Employeur de justifier son refus pour des raisons valables en fonction des besoins d'opérations.

DESCRIPTION DE TÂCHES

Titre: PRÉPOSÉ(E) DE MAINTENANCE EN LOISIRS ET VOIRIE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

Service: Centre sportif et culturel de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
et la municipalité de Sainte-Croix

Représentant de l'employeur: Le directeur des loisirs ET occasionnellement le directeur
des travaux publics en période printanière et estivale

DESCRIPTION SOMMAIRE

Sous l'autorité du directeur des loisirs principalement, et occasionnellement du directeur des travaux publics, voit à l'opération, à l'entretien préventif et à la réparation des équipements et installations ainsi qu'à l'entretien des bâtiments communautaires et des terrains reliés à la municipalité, à la voirie, aux loisirs et du centre culturel (aréna).

TÂCHES ARÉNA :

- 1) Ouvrir et fermer le centre sportif lors d'activités, sauf exception.
- 2) Recevoir et servir la clientèle pour la location de la patinoire, le service aux chambres des joueurs (vente de bières, balancer les inventaires, contrôler les ar-
gents recueillis selon les instructions de son superviseur, etc.).
- 3) Effectuer l'entretien ménager général intérieur, veiller à garder tous les lieux
propres, vider les poubelles et entretenir les salles de bain, etc.
- 4) Veiller au bon fonctionnement des installations de chauffage, d'éclairage, de
ventilation, etc., et au besoin, réparer les troubles mineurs ne nécessitant pas
l'intervention de personnel qualifié (exemple: remplacement d'ampoules, fusibles,
etc.).
- 5) Effectuer l'entretien général extérieur, garder en tout temps les lieux propres, les
aires de stationnement et les escaliers de secours (y incluant le déblaiement de la
neige), etc.
- 6) Nettoyer le seuil des portes pour le passage de la surfaceuse, opérer la surfaceuse et
l'appareil à déglacer, nettoyer les bordures de bandes avec l'équipement requis,
arroser la patinoire au besoin, etc.
- 7) À la fermeture de l'aréna, vérifier toutes les pièces de l'aréna, les sorties de se-
cours et mettre le système d'alarme.
Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de
l'Employeur.

LOISIRS D'ÉTÉ :

- 8) Terrain de balle : installer les buts, ajouter et niveler la surface en pierre du ter-
rain, marquer adéquatement toutes les lignes du terrain, au besoin sécuriser
l'emplacement (trous, vitres cassées, entretien des gradins, etc.)
- 9) Parc d'amusement : préparer les jeux de fer, le jeu de pétanque, sarcler (2 à 3
fois en saison) toutes les surfaces de jeux ainsi que les espaces réservés aux en-
fants et sous les arbres, faire une vérification hebdomadaire des jeux pour enfants,
peindre au besoin, entretenir l'ameublement extérieur, garder le chalet propre, faire
l'entretien des toilettes du chalet, entretenir la surface asphaltée de l'abri, vider et
laver toutes les poubelles 3 fois/semaine et plus selon les besoins, laver et entre-
tenir les tables à pique-nique, etc.
- 10) Terrains de soccer : installer les buts, les filets, réparer les gradins au besoin,
vider et laver les poubelles 3 fois/semaine et plus selon les besoins, ramasser les
papiers et autres, arroser les arbres du côté sud (\pm 125) planter et entretenir la fu-
ture haie de cèdre, passer le taille bordure partout sur les terrains sportifs, lignes
permanentes, au parc d'amusement, derrière le centre sportif, la clôture verte lon-
geant le fossé, la rangée d'arbres, ainsi que tous les autres fossés (rue de
l'aqueduc) et passer la petite tondeuse si nécessaire.
Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de
l'Employeur.

EN VOIRIE :

- 11) Veiller à l'entretien général des locaux, bâtiments, bassins, terrains.
- 12) Voir au bon fonctionnement, à l'entretien, la réparation du réseau d'égout, du
réseau de canalisation, des voies de regard, des trous d'homme, des eaux plu-
viales, etc....
- 13) Participer aux travaux reliés au réseau routier et à la signalisation.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

- 14) Arroser les boîtes à fleur et les jardinières, vider les poubelles dans les parcs et dans les rues, tondre et débroussailler les espaces verts.
- 15) Participer aux travaux reliés à l'entretien physique des locaux et bâtisses municipales ainsi qu'à l'aménagement paysager des espaces municipaux.
- 16) Entretien des équipements de voirie.
- 17) Participer aux travaux d'entretien des équipements et accessoires des bâtiments communautaires (centre communautaire, chalet des sports, etc.).
- 18) Effectuer l'entretien du centre communautaire (lavage plancher, tables, chaises, etc).
- 19) Posséder la carte de compétence sur les chantiers de construction (SST). Accomplir toutes autres tâches reliées à sa fonction sur demande du superviseur de l'Employeur.

Exigences :

- > Autonomie, très grande disponibilité, bonne condition physique vu la nature du travail, honnêteté, discrétion, ayant de l'entregent et pouvant travailler la fin de semaine sont les exigences essentielles pour remplir ce poste polyvalent.
- > Avoir terminé et réussi ses études secondaires; à défaut, toute expérience jugée pertinente pourra être considérée.
- > Permis de conduire de classe 5.
- > Bonne connaissance des systèmes de mesures métriques et impériales.

Salaire et conditions de travail :

- > Selon les dispositions de la convention collective en vigueur, et la grille salariale des préposés de maintenance.

Les candidats(es) peuvent être soumis(es) à des tests de qualifications.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de créer ledit poste à compter des présentes et de procéder à l'affichage requis.

SERVICES FINANCIERS BANCAIRES

409-2011

ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DES CONDITIONS ADMINISTRATIVES

Offre de la Banque Nationale du Canada datée du 08 novembre 2011.

Suite à l'analyse de notre compte, la banque offre les services suivants :

- Aucun frais d'administration pour les opérations courantes.
- Aucune rémunération ne sera versée sur le solde créditeur.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les termes et conditions telles que proposées selon l'offre présentée et pour un terme de 3 ans.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

410-2011

GROUPE VOCAL LES HARMONIQUES

Madame Lucie Laurendeau, représentante pour cet organisme, est présente à cette assemblée;

ATTENDU QUE le Groupe vocal Les Harmoniques contribue à enrichir la vie culturelle de Lotbinière depuis plus de 30 ans;

ATTENDU QUE le groupe vocal travaille actuellement à la version 2012 de son 36^e spectacle annuel qui se tiendra les 18, 19 et 20 mai 2012 à la salle André-Therrien de l'École secondaire Pamphile-Le May de Sainte-Croix;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE le groupe vocal sollicite l'aide de la municipalité en nous proposant une participation financière à titre de partenaire dans l'organisation de cet événement musical tout en nous offrant une visibilité;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser au Groupe vocal Les Harmoniques une somme de 500 \$ pour un plan de visibilité Bronze à titre de partenariat dans le cadre de leur activité musicale annuelle.

Messieurs Michel Routhier et Michel Cameron se retirent de la table des délibérations du conseil à 20 : 34 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (fille secrétaire du comité, conjointe présidente du comité).

411-2011

CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de verser au « Club de patinage artistique Ste-Croix » une somme de 10,00 \$ par enfant inscrit et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix, soit 260,00 \$ selon la liste déposée, et ce dans le cadre de leur saison 2011-2012.

Messieurs Michel Routhier et Michel Cameron reviennent à la table des délibérations du conseil à 20 : 35 heures.

412-2011

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix est un organisme à but non lucratif lequel a été créé d'origine selon la volonté de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales nous permet de fournir une aide financière à un tel organisme dans la poursuite de ses objectifs de loisirs et de culture;

ATTENDU QUE l'Association a besoin d'une aide financière afin d'assurer la continuité des diverses activités;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de verser à l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix une somme de 3 000 \$ à titre d'appui financier pour l'année 2011.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (RAPPORT DU 16 NOVEMBRE 2011)

DÉPÔT

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 16 novembre 2011.

DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

413-2011

M. RAYMOND MONGRAIN

Monsieur Jacques Gauthier annonce que monsieur Raymond Mongrain ne désire pas renouveler son mandat, à compter du 01 janvier 2012, à titre de président et de membre du comité consultatif d'urbanisme;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein dudit comité.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT URBAIN

414-2011

FORMATION ET NOMINATION

ATTENDU l'article 82 du Code municipal du Québec qui permet à un conseil municipal de créer un comité pour une mission quelconque;

ATTENDU le mandat du comité de Développement urbain :

« Établir un plan directeur et l'orientation concernant l'affectation du périmètre urbain »;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de former un comité appelé « comité de Développement urbain » et de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

M. Michel Cameron, conseiller
M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller
M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics
Mme Mylène Murray, responsable de l'urbanisme

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE ERNEST-BLOUIN

415-2011

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 7 (MATHIEU BEURIVAGE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Mathieu Beurivage, arpenteur-géomètre » la somme de 11 511,03 \$ relativement aux honoraires professionnels du lotissement pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2377 datée du 15 novembre 2011.

416-2011

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 23 (EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « Excavation Réjean Lemay inc. » la somme de 177,72 \$ relativement aux travaux pour le développement de la rue Ernest-Blouin, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 5109 datée du 23 août 2011.

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE TARDIF (PHASES 1 ET 2) DOSSIER 502628

417-2011

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 323-2010;

Dépenses :

- Certificat d'autorisation (ministre des finances)	513,00 \$
- Publication (Transcontinental)	386,74 \$
- Transport pour test d'eau (Fédération québécoise des municipalités)	111,38 \$
- Description technique (Laurent et Mathieu Beurivage)	722,40 \$
- Contrat achat terrains et infrastructure (Marylène Demers, notaire)	696,38 \$
- Contrat cession parcelles 1 et 2 (Marylène Demers, notaire) 801,38 \$ (Participation municipale seulement)	0,00 \$
- Hon. prof. servitude Hydro-Québec et Telus (Marylène Demers, notaire)	837,48 \$
- Piquets d'arpentage (Ernest Joubert inc.)	77,89 \$
- Plans, devis et surveillance (SNC-Lavalin inc.)	10 632,42 \$
- Étude géotechnique (LVM inc.)	8 409,19 \$
- Contrôle qualitatif des matériaux (LVM inc.)	1 343,25 \$
- Travaux conduite aqueduc et égout sanitaire (Laboratoire de canalisations souterraines (LCS) inc.)	7 047,95 \$
- Travaux divers (Les Excavations Ste-Croix inc.)	57 066,11 \$

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

- Travaux camion (Les Entreprises J.F. Blanchet inc.)	260,41 \$
- Travaux camion (Simon Lemay, excavation)	37 995,98 \$
- Travaux pelle, pépinière, camion (Excavation Réjean Lemay inc.)	13 927,57 \$
- Location meule, plaque vibrante (Location d'équipement LPL inc.)	943,88 \$
- Location pompe (Draina-Sol 2008 inc.)	952,67 \$
- Pièces et accessoires (Réal Huot inc.)	49 413,21 \$
- Pièces et accessoires (Quincaillerie Maurice Hamel & Fils)	285,08 \$
- Pièces et accessoires (Fortier 2000 ltée)	10 124,77 \$
- Pierre concassée (Ray-Car)	428,42 \$
- Deux luminaires (Groupe Castonguay inc.)	1 462,86 \$
- Deux luminaires (Hydro-Québec)	328,10 \$
- Arpentage et MG20 (Construction Lemay inc.)	529,04 \$
- Pavage (Ray-Car, Division de Sintra inc.)	40 593,19 \$
- Contrôle qualitatif des matériaux (LVM inc.)	1 356,56 \$
- Main-d'œuvre municipal (construction de la rue)	16 273,66 \$
- Main-d'œuvre municipal (pavage de la rue)	387,49 \$
Sous-total :	263 107,08 \$
(-) Retour de taxes (TPS)	-10 804,02 \$
(-) Retour de taxes (TVQ)	-8 712,95 \$
Coût net du projet :	<u>243 590,11 \$</u>

Financement:

au 07 décembre 2010 (résolution 323-2010)

(-) Participation du promoteur (15 % X 200 645,56 \$)	-30 096,83 \$
(+) Rachat du terrain 9 au demi du coût (4012 p ² X 1,5358 \$) =	-6 161,63 \$
Sous-total :	-36 258,46 \$

Ajustement au coût réel au 01 novembre 2011

(-) Participation du promoteur (15 % X 243 590,11 \$)	-36 538,52 \$
(+) Rachat du terrain 9 au demi du coût (4012 p ² X 1,8615 \$) =	0 \$
(-) Vente du terrain 9 à part égale = 24,069 \$/2 =	12 034,50 \$
Sous-total :	-24 504,02 \$

Sous-total à facturer : **-568,82 \$**

Sous-total financement : **219 086,09 \$**

(-) Vente de terrains -205 160,00 \$

Sous-total financement : **13 926,09 \$**

(-) Fonds activités financières 2011 -13 926,09 \$

À ce déficit, s'ajoute les frais de publicité absorbés par la municipalité pour la vente de ces terrains au coût de 8 750 \$.

Financement permanent requis : **0,00 \$**

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un financement requis de 0,00 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 436-2010 et de facturer « Excavation Réjean Lemay inc. » pour le prix de 568,82 \$, tenant compte de la première facturation de 23 935,20, et tenant compte que le conseil accepte de modifier l'entente intervenue entre les parties le 29 septembre 2010 et la résolution du conseil numéro 214-2010 relativement à la demande de M. Réjean Lemay du 25 novembre 2011.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

418-2011

SOLDE NON UTILISÉ AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 436-2010

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QUE ce règlement n'aura pas à être financé de façon permanente en raison d'un surplus au coût du projet dû à la vente de terrains du développement et de la participation du promoteur;

ATTENDU QU'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense ^a	Nouveau montant de l'emprunt ^b	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
436-2010	355 614 \$	355 614 \$	243 590 \$	0 \$	13 926 \$		24 504 \$	205 160 \$	355 614 \$

RÉFECTION DE VOIRIE À LA ROUTE POINTE-PLATON

419-2011

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (EXCAVATION A. BEAUDOIN INC.)

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Excavation A. Beaudoin inc. » la somme de 1 988,81 \$ relativement aux travaux pour la réfection de voirie à la route Pointe-Platon, telle que plus amplement détaillée au bordereau de quantité daté du 30 septembre 2011 et selon la recommandation de SNC-Lavalin inc..

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT N^{OS} 353-2005, 372-2006 ET 445-2010

420-2011

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 13 décembre 2011 au montant de 1 139 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 353-2005, 372-2006 et 445-2010, au prix de 100 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

61 900 \$	2,87 %	13 décembre 2012
64 000 \$	2,87 %	13 décembre 2013
66 000 \$	2,87 %	13 décembre 2014
68 300 \$	2,87 %	13 décembre 2015
878 900 \$	2,87 %	13 décembre 2016

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

421-2011

CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 1 139 100 \$:

- Règlement numéro 353-2005 pour un montant de 626 300 \$
- Règlement numéro 372-2006 pour un montant de 59 900 \$
- Règlement numéro 445-2010 pour un montant de 452 900 \$

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix aura le 12 décembre 2011, un montant de 686 200 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 836 100 \$, pour des périodes de 10 et 15 ans, en vertu des règlements numéros 353-2005 et 372-2006;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 139 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 353-2005, 372-2006 et 445-2010 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 décembre 2011;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2012 -	61 900 \$
2013 -	64 000 \$
2014 -	66 000 \$
2015 -	68 300 \$
2016 -	70 400 \$ (à payer en 2016)
2016-	808 500 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Croix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2011), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 353-2005, 372-2006 et 445-2010, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la municipalité de Sainte-Croix emprunte 686 200 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original des règlements numéros 353-2005 et 372-2006.

422-2011

SOLDE NON UTILISÉ AU RÈGLEMENT N^o 445-2010

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet du règlement dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ce règlement a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ce solde n'est pas requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement d'emprunt identifié à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie le règlement identifié à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt du règlement identifié à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ce règlement par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministre d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense [*]	Nouveau montant de l'emprunt [*]	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
445-2010	533 841 \$	533 841 \$	516 914 \$	452 900 \$	14 \$	64 000 \$			80 941 \$

GESTION DES COURS D'EAU

423-2011

DEMANDE D'INTERVENTION POUR L'ENTRETIEN DE LA BRANCHE N° 06

ATTENDU QUE des travaux d'entretien de la branche n° 06 du ruisseau Petit-Sault, du lot 4 304 428 à la route Demers, sont sollicités afin de nettoyer les sédiments et la végétation qui causent le mauvais égouttement et le niveau de l'eau trop haut pour permettre un bon drainage des terres, selon la demande d'intervention datée du 24 novembre 2011;

ATTENDU QUE cette dernière relève de la compétence de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix recommande d'apporter des modifications à ce cours d'eau, selon le rapport du directeur des travaux publics, et de fait, nécessitera l'intervention de la MRC de Lotbinière à la réalisation de ce projet;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement que la MRC de Lotbinière débute l'étude nécessaire à ce projet.

RÉFECTION À LA RUE LAURIER (DOSSIER 502338)

424-2011

ACCEPTATION DE L'ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU la résolution numéro 350-2011;

ATTENDU l'entente concernant la réfection de la rue Laurier, dossier 502338, entre la municipalité et le ministère des Transports du Québec;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'entente intervenue entre les parties le 05 décembre 2011 laquelle est annexée aux présentes et est comme si elle était au long citée.

QUE Michel Cameron, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, étaient autorisés à signer ladite entente.

VARIA

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLU(E)S DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES

425-2011

APPUI AU MAINTIEN DES COMTÉS DE LA LOI ÉLECTORALE DU QUÉBEC

ATTENDU les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec au cours des dernières années, sous la présidence du Directeur général des élections (DGE) du Québec, résultant notamment en une *Proposition révisée de délimitation - Second rapport*, datée d'août 2009 et rendue publique en février 2010;

ATTENDU QUE les modifications proposées par la Commission de la représentation électorale du Québec est de retrancher trois circonscriptions, soit en Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, au Bas-Saint-Laurent et en Chaudière-Appalaches, tout en ajoutant trois circonscriptions dans la région métropolitaine de Montréal;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

ATTENDU QUE les élus doivent être cohérents avec la politique de l'occupation dynamique des territoires et de la politique nationale de la ruralité;

ATTENDU QUE la proposition de cette nouvelle carte électorale diminue le poids politique des régions;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches ont adopté le 15 septembre 2010 la résolution n° CA-1011-04-109, à l'effet de demander aux chefs de partis politiques ainsi qu'à tous les membres de la députation de la Chaudière-Appalaches à l'Assemblée nationale de prendre en considération les principes suivants :

- > Le maintien du nombre de circonscriptions à huit circonscriptions électorales pour la région de la Chaudière-Appalaches;
- > Le respect des communautés naturelles;
- > Le respect des territoires des régions administratives du Québec;
- > Le respect de l'intégrité des territoires des municipalités régionales de comté (MRC);
- > Le respect du principe de la congruence des territoires;
- > La mise en place d'un principe de représentativité effective des régions;

ATTENDU QUE pour modifier la *Loi électorale du Québec*, un fort consensus des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale est souhaitable;

ATTENDU la mise en place de la Coalition pour le maintien des comtés en région (CMCR), qui a vu le jour à l'initiative des MRC de Kamouraska et de Témiscouata;

ATTENDU QUE les Conférences régionales des élus de la Chaudière-Appalaches, du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine ont accepté, en principe, de joindre cette Coalition;

ATTENDU la résolution n° CA-1011-05-127 adoptée par la CRÉ en date du 4 novembre 2010, à l'effet de confirmer officiellement l'adhésion de la CRÉ à la CMCR;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, a été présenté à l'Assemblée nationale, mais n'a pas été adopté par les parlementaires lors de la clôture de la session parlementaire le 10 juin 2011;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 19 prévoit augmenter le nombre de circonscriptions de 125 comtés à 128, sauvant ainsi les trois comtés menacés dans les trois régions concernées;

ATTENDU QUE les membres de la CMCR ont rencontré M. Yvon Vallières, ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques et de l'accès à l'information, et M. Stéphane Bédard, porte-parole de l'opposition officielle en matière de réforme des institutions démocratiques, afin de connaître leur position quant à la carte électorale avec pour l'objectif de rappeler le projet de loi n° 19 et ainsi obtenir 128 comtés au Québec tout en maintenant les trois circonscriptions menacées;

ATTENDU QUE le premier ministre, M. Jean Charest, a annoncé publiquement lors du congrès de la Fédération québécoise des municipalités tenu le 30 septembre 2011 qu'il était pour le maintien des comtés en région et qu'il pourrait rappeler le projet de loi n° 19;

ATTENDU QUE la CRÉ se déclare très préoccupée par la perte d'une circonscription électorale en Chaudière-Appalaches;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement :

DE demander au premier ministre du Québec, M. Jean Charest, de rappeler à l'Assemblée nationale du Québec le projet de loi n° 19, *Loi prévoyant un régime temporaire concernant la représentation électorale et suspendant l'application de certaines dispositions de la Loi électorale*, pour un vote par tous les parlementaires permettant ainsi de sauver les circonscriptions électorales menacées dans les régions de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine, du Bas-Saint-Laurent et de la Chaudière-Appalaches.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

DE transmettre ladite résolution aux personnes suivantes :

- > M. Jean Charest, premier ministre et chef du Parti Libéral du Québec
- > Mme Pauline Marois, chef de la deuxième Opposition officielle et chef du Parti québécois
- > M. Gérard Deltell, chef de la deuxième Opposition officielle et chef de l'Action démocratique du Québec
- > M. Amir Khadir, député de Mercier et cochef du Parti Québec Solidaire
- > M. Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et député du comté de Frontenac
- > Les autres membres de la députation de la Chaudière-Appalaches
- > M. Michel Lagacé, président, Conférence régionale des élu(e)s du Bas-Saint-Laurent
- > M. Bertrand Berger, président, Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
- > M. Laurent Lampron, président, Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches
- > M. Serge Fortin, président, Coalition pour le maintien des comtés en régions

FONDATION DU DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE

426-2011

DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière, organisme de bienfaisance sans but lucratif, met tout en action depuis 1998 pour que ce site unique soit connu et apprécié du public et ce, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice des générations présentes et futures;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De Lotbinière est reconnu *site d'intérêt régional à caractère patrimonial* dans le *Schéma d'aménagement et de développement* de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le site et la Maison de Pointe Platon du Domaine Joly-De Lotbinière sont depuis juin 1999 classés *Biens culturels du Québec* et qu'ainsi, le gouvernement du Québec reconnaît son grand intérêt patrimonial ainsi que l'importance de sa conservation et de sa mise en valeur;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De Lotbinière est désigné *Lieu historique national du Canada* depuis 2003 et qu'ainsi, le gouvernement du Canada reconnaît l'importance et la valeur patrimoniale du Domaine au niveau national;

ATTENDU QUE la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière désire parachever les travaux de restauration et de mise aux normes sur l'ensemble architectural unique du site afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la population actuelle et des générations à venir;

ATTENDU QUE le Domaine Joly-De Lotbinière est un attrait historique majeur, une locomotive pour le développement culturel et touristique de la région, et que ses importantes retombées socioéconomiques, directes et indirectes, rejaillissent sur tous les intervenants de la région;

ATTENDU QU'il est important pour la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière d'obtenir l'appui du milieu et d'établir des partenariats forts et significatifs;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'appuyer la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière dans ses démarches pour obtenir, des différents paliers de gouvernement ainsi que d'autres sources publiques et privées, les aides financières nécessaires pour mener à bien son projet de restauration et de mise aux normes qui vise à assurer la pérennité de ce joyau du patrimoine régional et national.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL (ART. 357, 358 L.E.R.M.)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 06 DÉCEMBRE 2011

DÉPÔT

Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe :

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Jacques Gauthier | - Michel Routhier |
| - Jean Lafleur | - Gratien Tardif |
| - Berchmans Dancause | - Michel Cameron |

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information sur le projet d'installation des égouts à la rue du Bateau.

427-2011

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 56 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.